



VINEUIL SPORTS BASKET

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Adresse : _____

CP : _____

Commune : _____

Tél. fixe : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Tél. portable licencié : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Tél. portable parents : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ (père) ____ - ____ - ____ - ____ - ____ (mère)
(si licencié mineur)

Adresse électronique (obligatoire) : *merci d'écrire bien lisiblement*

- Licencié : _____ @ _____
- Père : _____ @ _____
- Mère : _____ @ _____

Documents à nous fournir

- Fiche de renseignements ci-dessus (conservée par le club).
- NOUVEAUTÉ** : 1 photo d'identité récente avec nom et prénom au verso en format JPEG de bonne résolution à envoyer impérativement à vineuil.basket@gmail.com en indiquant le nom et prénom du licencié. Attention, en l'absence du fichier de votre photo, nous ne pourrions pas enregistrer la licence !
- Pour les mineurs, les représentants légaux doivent remplir et signer l'autorisation parentale au verso.
- Signer les règles générales jointes à ce dossier.
- Pour toute création de licence, 1 photocopie de la carte d'identité du (de la) licencié(e) ou du livret de famille.**
- Règlement de la cotisation selon le barème suivant :

CATEGORIE		ANNEES DE NAISSANCE	PRIX 1 ^{ère} lic.	PRIX 2 ^{ème} lic.	PRIX à partir de la 3 ^{ème} lic.
Seniors (filles et garçons)		1999 et avant	150 €	142,50 €	135 €
Juniors (filles et garçons)	U18-U19-U20	2000 – 2001 – 2002	150 €	142,50 €	135 €
Cadet(tes)	U16-U17	2003 – 2004	140 €	133 €	126 €
Minimes (filles et garçons)	U14-U15	2005 – 2006	130 €	123,50 €	117 €
Benjamin(e)s	U12-U13	2007 – 2008	120 €	114 €	108 €
Poussin(e)s	U10-U11	2009 – 2010	110 €	104,50 €	99 €
Mini-poussin(e)s	U8-U9	2011 – 2012	100 €	95 €	90 €
Baby-basket	U7	2013 – 2014 – 2015	90 €	85,50 €	81 €
Loisirs		2003 et avant	110 €	104,50 €	99 €

* Tarif familles nombreuses : -5 % sur le prix de la 2^{ème} licence, -10 % sur le prix à partir de la 3^{ème} licence (la 1^{ère} licence la plus élevée reste au tarif plein, etc.).

* Tarif demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) : -10 % sur l'ensemble des licences (colonne tarif 3^{ème} licence)

- Remplir en ligne puis imprimer le formulaire de licence disponible sur le site internet du club : www.vineuilsportsbasket.fr. (Attention, n'imprimez pas les 11 pages, seulement les pages 1 et 2).**
 1. La partie identitaire : Nom, prénom, date/lieu de naissance et Email obligatoires – ne pas oublier de signer.
 2. La partie sportive : elle sera renseignée par le club.
 3. La partie médicale :
 - **Pour les renouvellements/mutations** : les personnes ayant fourni un certificat médical en 2016 doivent le renouveler cette saison. Pour les autres, leur certificat reste valable pour 3 saisons sportives donc vous pouvez simplement remplir le questionnaire de santé en page 2 de la demande de licence et signer la partie « attestation questionnaire médical » sur le formulaire de licence. Si vous répondez « non » à l'une des questions, vous devrez effectuer une visite médicale et fournir un certificat. Tout surclassement nécessite également un certificat médical.
 - **Pour les créations ou reprise après une ou plusieurs saison(s) d'arrêt** : fournir un certificat médical de moins d'un an à l'aide du formulaire de demande de licence.
 4. La partie assurance : n'oubliez pas de signer la partie assurance ! Le coût de l'option A est compris dans la cotisation de la licence. Toute autre option (B ou C) doit être payée par l'adhérent(e) et le coût doit être rajouté au prix de la licence.
- Cochez cette case si vous souhaitez que le club établisse une attestation de paiement de votre licence.**

AUTORISATION PARENTALE

(pour mineurs)

Je soussigné, _____, autorise l'un des responsables de Vineuil Sports Basket à prendre les dispositions nécessaires lors des matchs, entraînements, stages ou autres sorties en cas d'accident de mon fils ou ma fille _____, né(e) le ____ / ____ / _____.

Je l'autorise à effectuer les déplacements dans les véhicules de parents de joueurs, de responsables du club et dans les véhicules mis à disposition par le club. Enfin, j'autorise le club à prendre mon enfant en photo ou en vidéo au cours des activités basket et à les utiliser au travers des différents supports de communication.

En cas d'urgence, prévenir :

Monsieur – Madame : _____ Tél. portable : ____-____-____-____-____

Autre personne à prévenir : _____ Tél. portable : ____-____-____-____-____

Nom du médecin traitant : _____ Tél : ____-____-____-____-____

N° de sécurité sociale : _____

Nom et coordonnées de votre mutuelle : _____

Contre-indications médicales éventuelles (allergies, asthme, etc.) : _____

Traitement en cours : _____

Je souhaite que mon enfant soit transféré :

- A la clinique : _____
- A l'hôpital : _____

Date : ____ / ____ / 20____ Signature :

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

(pour mineurs)

Dans le cadre des activités de Vineuil Sports Basket, votre enfant pourra être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo ou filmé. Les images pourront être publiées dans le cadre décrit ci-dessous.

Je soussigné, _____, autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image de mon fils ou ma fille _____, prise dans le contexte précédemment exposé.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de son image et de sa voix ne portent en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui cause aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion à titre gracieux sur le site internet www.vineuilsportsbasket, la page Facebook www.facebook.com/vineuil.basket ou tout autre support de communication interne à l'association.

Je garantis l'association contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée de la saison sportive en cours.

Date : ____ / ____ / 20____ Signature :

La Charte du licencié

Tout d'abord, les licenciés doivent prendre connaissance du règlement intérieur du club (disponible sur www.vineuilsportsbasket.fr) et s'engagent à le respecter.

A partir de la catégorie poussins, chaque licencié devra se rendre disponible pour aider à l'organisation des tables de marque et des arbitrages **au minimum 2 fois dans la saison**. Pour les U18 à seniors, voir les règles générales ci-dessous.

A partir de la catégorie poussins, les licenciés s'engagent à se former sur la tenue de la table de marque, et notamment sur le logiciel Emarque, afin de pouvoir être capable de tenir chaque rôle d'une table de marque. Le club organisera des formations au cours de la saison pour satisfaire à cet engagement.

Les licenciés, les parents ou les accompagnateurs doivent respecter leur environnement : entraîneurs, dirigeants, arbitres, coéquipiers, etc.

Dans la mesure du possible, les parents de nos jeunes licenciés doivent prévoir d'assurer 2 déplacements avec leur véhicule par saison, selon un planning déterminé en amont.

Règles générales

Vineuil Sports Basket est une association laïque, chacun de ses membres a droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses et s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie de l'association à toute action de propagande.

Heures de présence et responsabilité :

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci. Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur la demande écrite ou verbale des parents. Les membres sont tenus de respecter les horaires de convocation. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur en déposant leur enfant aux entraînements et aux matchs.

Tenue vestimentaire :

Une tenue propre et décente est de rigueur pour toute activité mise en place par l'association.

Comportement :

Il est exigé une attitude correcte et respectueuse dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre les membres.

Vol :

Il est conseillé aux membres de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur ou de sommes importantes.

Tout membre pris en flagrant délit de vol d'objet ou d'argent sera radié de l'association.

Matériel et locaux :

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. A la fin de chaque session (entraînement, match, stage, etc.), les membres sont tenus de ranger le matériel (panneaux, ballons, matériel pédagogique, etc.) à leur emplacement respectif.

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous les détritrus doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

Dégradation de matériel :

En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Blessure :

En cas de blessure contractée lors d'un entraînement ou d'un match, le licencié ou son représentant légal doit impérativement avvertir le club dans les 24 heures suivant la blessure.

Prestation joueur(se)s seniors :

Il est exigé de la part des joueur(se)s de U18 à seniors évoluant dans une équipe compétition sa présence sur 2 samedis après-midis durant la saison pour arbitrer 2 rencontres de championnat jeunes (soit 4 matchs au total). En cas de manquement, le club se réserve de droit de suspendre le (la) joueur(se) de son équipe et/ou de ne pas renouveler sa licence la saison suivante.

Signature du licencié

ou du représentant légal (pour les mineurs) :